

organisations multilatérales et l'ACDI intéresseront les entreprises qui investissent dans les pays en développement alors que la SEE et le MAE ont des programmes pour encourager les entreprises à investir à l'extérieur du Canada.

### Organisations multilatérales

#### Société financière internationale (SFI)

La SFI est le membre du Groupe de la Banque mondiale qui accorde des prêts aux entreprises privées du tiers monde et qui investit dans ces entreprises. Sa principale activité est l'offre d'un financement de projet sous la forme de prêts et de participations à des sociétés qui sont détenues par des capitaux locaux ou qui sont exploitées conjointement par des actionnaires locaux et étrangers. Servant de catalyseur, la SFI rassemble d'autres prêteurs et actionnaires et coordonne le financement offert par les banques des promoteurs, les banques et institutions étrangères et locales et les organismes de crédit à l'exportation. La SFI peut agir comme souscripteur unique ou comme membre d'un syndicat de souscription pour fournir un soutien financier par le biais d'arrangements de garantie d'émissions publiques ou de placements privés d'actions, d'obligations ou d'autres titres. La participation de la SFI à un syndicat d'investissement donne de l'assurance aux participants du secteur privé puisque la Société n'investira dans un projet que si des arrangements appropriés ont été mis en place pour le rapatriement de son investissement et des revenus y apparentés.

Les investissements que la SFI réalise pour compte propre (prêts et participations) sont habituellement limités à au plus 25% du coût d'un projet. Comme la SFI fournit habituellement au moins 1 million \$US en financement, le projet le plus petit qu'elle financera a une valeur d'environ 4 millions de dollars. La SFI n'investira pas plus de quelque 70 millions \$ pour compte propre dans un projet donné. Mais elle peut aussi recueillir des crédits importants, en sus de l'investissement pour compte propre, afin de financer des projets plus importants.

La Société fournira normalement moins de 25% du capital-actions d'un projet conjoint (sa contribution se situe habituellement entre 5 et 15%) et n'acceptera généralement pas d'être le plus gros actionnaire. En acceptant une prise de participation, la SFI a pour objectif ultime de vendre ses actions à des investisseurs locaux; elle n'assume elle-même aucune responsabilité de gestion; et elle s'attend à ce que ses partenaires dans l'investissement assurent les services de gestion. En consentant un prêt, la SFI n'offre